



**Réseau Européen de Formation Judiciaire
European Judicial Training Network**

Le Secrétaire Général

Audition publique Commission LIBE et JURI

Parlement Européen – Paul Henry Spaak

Rue Wiertz 60, Bruxelles

Mardi 11 septembre 2007

1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DE FORMATION JUDICIAIRE

Créé le 13 octobre 2000, le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) est une association internationale sans but lucratif (AISBL) de droit belge dont le siège est fixé à Bruxelles et qui rassemble les institutions chargées au sein de l'Union européenne (UE) de la formation des juges et des procureurs. Il compte à ce jour 31 membres¹ provenant de 26 des 27 pays membres de l'UE et 7 observateurs parmi lesquels les institutions de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Le REFJ est doté de la personnalité juridique depuis le 8 juin 2003. Il bénéficie d'un budget de fonctionnement composé pour 1/3 des cotisations de ses membres et pour 2/3 d'une subvention accordée par la Commission européenne dans le cadre de la ligne budgétaire prévue par le Programme-cadre sur la justice et sur les droits fondamentaux. En 2007, le montant de ce budget était d'environ 550 000€. Depuis 2005, le Réseau a installé une équipe administrative à Bruxelles, square Marie Louise 43, actuellement composée de 8 personnes.

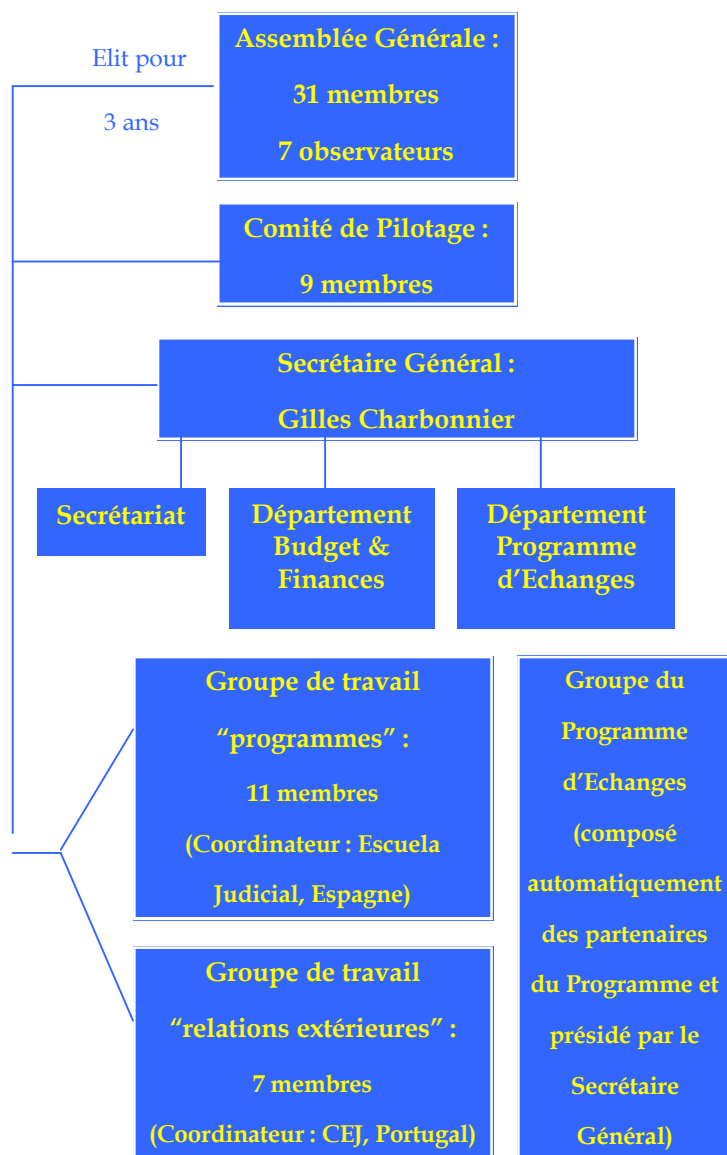
Les objectifs du REFJ s'inscrivent dans la logique du Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997, du Conseil européen de Tampere des 15 et 16 octobre 1999, du Programme de La Haye adopté les 4 et 5 novembre 2004 ainsi que de la Communication de la Commission européenne sur la formation judiciaire en date du 29 juin 2006, qui ont fixé un cap ambitieux pour l'Union européenne en matière de justice : réaliser un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice, promouvoir la connaissance des systèmes juridiques et donc la compréhension, la confiance et la coopération entre les magistrats des États membres.

Le Réseau s'emploie donc à concevoir et développer au bénéfice des membres des corps judiciaires en Europe des programmes de formation ayant une dimension réellement européenne. Cela passe par l'analyse et l'identification des besoins de formation, la conception de programmes et d'outils communs de formation, l'échange et la diffusion des expériences en matière de formation judiciaire, la coordination des programmes et la mise à disposition d'une expertise et d'un savoir faire en matière de formation.

¹ *Allemagne*, Bundesministerium der Justiz ; *Autriche*, Bundesministerium für Justiz ; *Belgique*, Conseil Supérieur de la Justice ; *Bulgarie*, Institut National de la Justice ; *Danemark*, Domstolsstyrelsen ; *ERA* ; *Espagne*, Centro de Estudios Jurídicos, Escuela Judicial Consejo General del Poder Judicial ; *Estonie*, Estonian Law Centre Foundation ; *Finlande*, Oikeusministeriö ; *France*, Ecole Nationale de la Magistrature ; *Grèce*, National School of Judges ; *Hongrie*, Office of the Prosecutor General, Office of the National Council for the Judiciary ; *Irlande*, Judicial Studies Institute ; *Italie*, Consiglio Superiore della Magistratura ; *Lettonie*, Latvian Judicial Training Center ; *Lituanie*, Ministry of Justice ; *Luxembourg*, Ministry of Justice ; *Malte*, Judicial Studies Committee ; *Pays-Bas*, Studiecentrum Rechtspleging ; *Pologne*, Ministry of Justice ; *Portugal*, Centro de Estudos Judiciários ; *République Tchèque*, Justiční akademie ; *Roumanie*, Institut National de la Magistrature ; *Royaume-Uni*, Judicial Studies Committee of Scotland, Judicial Studies Board of England & Wales, Judicial Studies Board for Northern Ireland ; *Slovaquie*, Judicial Academy ; *Slovénie*, Ministry of Justice ; *Suède*, Domstolsverket.

2. L'ORGANISATION DU REFJ

Les statuts du REFJ ont prévu plusieurs organes décisionnaires dans le but d'assurer une véritable démocratie interne et de stimuler au maximum la volonté de coopération entre les membres. Ces organes sont l'Assemblée Générale, le Comité de Pilotage et le Secrétaire Général. Par ailleurs, trois groupes de travail ont été constitués afin d'améliorer les capacités du Réseau à développer des initiatives nouvelles.



3. LES ACTIVITES DU REFJ :

La coordination d'actions de formation au niveau européen et le développement des relations entre les institutions de formation judiciaire afin de développer de véritables partenariats et de concevoir des actions communes à dimension réellement européenne. Ainsi, depuis sa création en 2000, le REFJ a organisé 82 réunions dans les différents pays de l'Union européenne.

L'adoption d'un Plan Stratégique (2007-2013), le 21 septembre 2006, a permis de préciser les objectifs et les priorités du REFJ, de développer une stratégie efficace et ainsi, de donner davantage de visibilité aux initiatives et aux activités mises en œuvre par le Réseau. Pour la période 2007-2013, trois orientations principales ont été définies : 1) assurer la qualité de la formation judiciaire en Europe 2) contribuer à la réalisation des trois objectifs définis au niveau européen pour la formation judiciaire (améliorer la connaissance des systèmes judiciaires européens, du droit européen et des outils de coopération ainsi que des langues étrangères) 3) renforcer le REFJ afin de rendre sa structure et son travail en réseau plus efficaces.

Le site web du REFJ (<http://www.ejtn.eu>), dans lequel figurent des informations sur les membres, sur les activités du Réseau, sur les systèmes judiciaires des pays membres de l'Union européenne ainsi que les publications récentes et des liens vers les principales bases de données des sites nationaux et européens. En 2007, le développement du site web a été poursuivi afin de mettre à la disposition des juges et procureurs européens des outils pédagogiques en ligne, notamment sur le droit européen, les instruments de coopération judiciaire et les questions linguistiques. Si le site est élaboré à l'identique en versions française et anglaise, un effort a également été fait pour mettre en ligne des documents importants dans les différentes langues de l'Union européenne. Cette politique a porté ses fruits puisque la moyenne des visites s'est établie en 2007 à 12 000 par mois, ce qui représente un progrès de plus de 45% par rapport à 2005.

Le catalogue (<http://www.ejtn.eu>), actuellement dans sa cinquième édition, permet aux membres du REFJ, institutions nationales de formation, d'ouvrir à l'ensemble des magistrats des pays de l'Union européenne, des actions de formation conçues initialement pour leur propre magistrature. Ces actions concernent des domaines variés du droit (civil, pénal, européen, droit du travail, droit administratif, coopération judiciaire internationale, pratiques professionnelles, questions de société et langues étrangères). Au cours de l'année 2006, environ 1000 juges et procureurs des Etats membres ou candidats de l'Union Européenne ont bénéficié d'une des 160 actions du catalogue qui leur étaient proposées.

La newsletter (disponible sur le site web du REFJ) : publiée tous les quatre mois, elle fournit des informations sur les développements récents dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, notamment en matière de formation judiciaire, ainsi que sur les activités du REFJ et celles de ses membres. La newsletter du REFJ est publiée en 19 langues européennes afin de faciliter une diffusion la plus large possible parmi les juges et procureurs en Europe. Les principales thématiques abordées au cours de ces derniers mois ont été l'avenir de la formation judiciaire en Europe (novembre 2006), les 50 ans de la construction européenne (mars 2007), le Programme d'Echanges destiné aux autorités judiciaires (mai 2007) et le e-learning (juillet 2007).

Le Programme d'Echanges pour les autorités judiciaires :

Développer une confiance réciproque entre les autorités judiciaires pour parvenir à la reconnaissance mutuelle des décisions de justice, en apprenant à se connaître et à travailler ensemble, tel est l'objectif principal du Programme d'Echanges lancé en 2003 à l'initiative du Parlement européen et financé pour la 3ème année consécutive par la Commission européenne. Le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ), promoteur du Programme en 2006, bénéficie désormais d'un statut de monopole reconnu par la Commission Européenne (décision du 11 juillet 2006) pour la mise en œuvre de ce Programme à compter de 2007.

Concrètement, le Programme permet aux juges et aux procureurs européens – des plus jeunes aux plus expérimentés – ainsi qu'aux formateurs judiciaires à l'échelon national et déconcentré de partager, durant un stage d'une à deux semaines, le travail de leurs homologues d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays candidat, de se familiariser avec un système judiciaire autre que le leur, d'en comprendre les rouages et ainsi de s'interroger sur leurs propres pratiques professionnelles, leur déontologie et leurs approches des principaux sujets de société. En 2006, 226 échanges ont ainsi été réalisés (154 juges, 61 procureurs et 11 formateurs judiciaires), ce qui représente une progression de + 30% plus par rapport à 2005. 2 réunions avec les points de contact des institutions partenaires ont été

organisées ainsi que 6 réunions thématiques entre institutions de formation judiciaire portant sur le recensement des besoins en matière de formation judiciaire (4 modules), sur la formation linguistique des juges et des procureurs et sur la préparation du Réseau aux exigences du Programme annuel de la Commission Européenne pour 2007. Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site web du REFJ

Le lancement officiel de l'édition 2007 du Programme d'Echanges s'est déroulé le 19-20 mars derniers au Parlement Européen en présence notamment du Vice-président VIDAL QUADRAS. A cette occasion, le témoignage de participants au Programme a permis d'acquérir une vision très concrète de la réalité des stages. Le Secrétaire Général du REFJ, Gilles Charbonnier, ainsi que deux participants de l'édition 2006 ont par ailleurs présenté les grandes lignes du Programme devant la commission LIBE. Cette audition a donné lieu à un échange de vues avec les députés européens sur la coopération judiciaire, la confiance mutuelle et la formation des juges et des procureurs en Europe. Les parlementaires ont notamment souligné l'importance d'une formation judiciaire de qualité au niveau européen pour l'amélioration de la coopération judiciaire en Europe et ont appelé à la poursuite des financements européens en la matière. Le Président CAVADA s'est réjoui des premiers résultats obtenus et a invité le REFJ à venir présenter chaque année devant la Commission LIBE les résultats du Programme.

L'édition 2007 du Programme d'Echanges a été organisée en étroite collaboration avec 32 partenaires, institutions de formation des pays de l'Union européenne et des pays candidats de 21 pays. Le REFJ a prévu de mettre en œuvre 400 échanges (soit une augmentation de 35% par rapport à 2006). En outre, l'édition 2007 du Programme permettra pour la première fois la participation aux échanges des juges administratifs, des membres du parquet non judiciaires ainsi que des membres et personnels des Conseils Supérieurs de la Justice. De même, et également pour la première fois, des stages expérimentaux d'une durée plus longue (de 6 mois à un an) ont été conçus en partenariat avec Eurojust et la Cour de Justice des Communautés Européennes afin de favoriser une meilleure connaissance par la magistrature de ces institutions.

Il convient de signaler que comme en 2006, des réunions (au nombre de 6) seront également organisées dans le cadre du Programme entre les acteurs de la formation judiciaire en Europe afin de faciliter leur rencontre, de leur permettre de confronter leurs expériences, d'identifier les bonnes pratiques, de travailler ensemble sur des projets innovants sur le plan pédagogique et d'améliorer leur coordination et la qualité de leur investissement dans les projets européens. Elles porteront cette année sur la formation linguistique (3 modules), l'accès aux banques de données jurisprudentielles, l'élaboration d'un module de formation initiale commun en Europe et la préparation du Programme annuel de la Commission Européenne pour 2008. Les comptes rendus des réunions seront disponibles sur le site web du REFJ.

Enfin, un forum interactif sera bientôt lancé sur le site web du Réseau. Son accès sera limité aux juges, procureurs et formateurs ayant participé au Programme d'Echanges, aux référents ayant accueilli un stagiaire dans leur juridiction ou dans leur institution de formation, aux points de contact des institutions partenaires ainsi qu'aux membres, à l'équipe administrative et au Secrétaire Général du Réseau. Ce forum est destiné à prolonger la dynamique assez exceptionnelle née en Europe suite aux premiers échanges, à promouvoir l'échange de bonnes pratiques ainsi que les contacts au sein de la communauté judiciaire.

Gilles CHARBONNIER
Magistrat
Secrétaire Général du Réseau Européen de Formation Judiciaire

Réseau Européen de Formation Judiciaire
Square Marie Louise 43, B-1000, Bruxelles
Tel : +32 (2) 280 22 42
E-mail : ejtn@ejtn.eu Site web : www.ejtn.eu